



A QUOI SERT CETTE GARANTIE ?

CFDP Assurances intervient lorsque vous êtes confronté à un litige survenant à l'occasion de vos activités cynophiles exercées à titre amateur dans le cadre de la licence, bénévolement dans un club canin ou en stage d'affiliation à une Association Canine Territoriale.



La résolution des litiges



Prise en charge des frais

Un juriste dédié intervient à l'amiable pour rechercher une solution rapide et efficace, en dialoguant directement avec votre adversaire afin d'éviter un contentieux.

Si le litige ne trouve pas de solution amiable, CFDP Assurances vous propose un libre choix d'avocat et assure la prise en charge de leurs frais et honoraires selon les montants contractuels.

Lors d'une épreuve d'Agility votre chien se blesse à cause d'un obstacle défectueux ?

Engagez la responsabilité de l'organisateur pour obtenir réparation de vos frais vétérinaires.

En Cani Cross, vous chutez à la suite d'une mauvaise organisation du parcours ?

Réclamez l'indemnisation de vos dommages corporels.

Information juridique en illimité

Les licenciés bénéficient également d'une assistance juridique par téléphone pour toute question liée au chien, même en dehors des activités cynophiles couvertes par la garantie (Problématiques liées à un éleveur, un chenil ou une pension, un toiletteur, une clinique vétérinaire etc.)

Téléphone
01 49 95 26 66

Mail
paris@cfdp.fr

Courrier
31 rue Saint
Augustin
75002 Paris

Déclaration
dans les 2 mois
suivant la
connaissance
du litige